Le point de vue de Dominique PAYEN OPTI FINANCE

Dominique PAYEN, Président



Comment s'est construit OPTI FINANCE? Pourquoi avoir fait le choix de l'association? Sur quels critères vos collaborateurs sont-ils associés?

J'ai créé OPTI FINANCE en 1990. Je me suis associé avec Olivier LHERMITTE moins d'un an après et deux ans plus tard, Christophe LEBOURG nous a rejoints. Cette association perdure depuis plus de 30 ans.

Aujourd'hui, Olivier LHERMITTE gère notre structure immobilière qui compte un effectif de 100 personnes. Il s'agit de la 3ème structure nationale franchisée

CENTURY 21.

Christophe LEBOURG quant à lui, apporte à la société son expertise sur le Back et Middle office, l'aspect réglementaire, l'accompagnement fiscal du client, la transmission et la succession.

Au fil du temps, nous avons associé des collaborateurs plus jeunes avec qui nous travaillons déjà depuis un certain nombre d'années et qui partagent notre vision de l'entreprise. Ils ont tous un profil particulier et des compétences que nous avons jugées complémentaires. Chaque associé doit pouvoir trouver sa place dans la stratégie de l'entreprise en y ajoutant sa propre plus-value. Notre objectif est de transmettre à l'équipe la passion d'avancer ensemble et de faire grandir l'entreprise.

Devenir associé constitue un nouveau challenge pour les personnes qui nous rejoignent. OPTI FINANCE compte aujourd'hui 6 associés. Notre structure immobilière en compte 8.

Nous ne sommes pas pour autant opposés à l'entrée d'un investisseur au capital mais il doit respecter notre modèle et sa part doit être limitée à 30%. Nous souhaitons continuer à nous développer en associant prioritairement des collaborateurs âgés de 40 à 50 ans ou des professionnels issus d'autres structures. Nos choix sont guidés par l'humain et la compétence plutôt que par la taille du portefeuille géré. Les nouveaux associés doivent tous partager nos valeurs que sont la priorité client et l'apport d'un service de proximité.

Quels conseils pouvez-vous donner aux CGP qui souhaitent s'associer ? Quels sont les points de vigilance ?

Je pense qu'il faut d'abord respecter une sorte de période de fiançailles et travailler sous forme de partenariat pendant une durée de 12 à 18 mois.

Ensuite, ce type de rapprochement demande de la préparation et de la réflexion. Il me semble important que d'une part, chaque partie ait ses propres conseils pour la rédaction du Pacte d'associés et que d'autre part, le Comité stratégique soit bien défini. C'est essentiel parce que la bonne relation entre associés provient essentiellement de la gestion de la gouvernance.

Il est préférable de s'associer à 3 plutôt qu'à 2 mais les décisions doivent obligatoirement être unanimes. A plusieurs on est plus fort mais il est fondamental d'avoir la même vision afin d'assurer un véritable développement sans heurt et pour longtemps. Il existe malheureusement peu d'associations qui perdurent comme nous depuis 30 ans.